Logo CFDT

[ORANGE] HANDICAP : BRANCHE DES TÉLÉCOMS UN NOUVEL ACCORD

Une négociation concernant l’insertion professionnelle et le maintien dans l’emploi des salariés en situation de handicap
s’est déroulée entre le printemps 2023 et le 22 mars dernier.

La CFDT a été force de proposition pendant l’année des négociations et a signé le texte en date du 22 mars 2024, texte proposant des dispositifs assez innovants pour un niveau de branche.

Par exemple :

- Une très belle avancée, portée par la CFDT, concernant la création de 2 jours d’Autorisation d’Absence annuels pour les rendez-vous et formalités liés au handicap.
- Les mêmes jours d'absences s’appliquent également aux mesures pour les proches aidants, pour leurs ascendants et descendants.
- La CFDT a également oeuvré, avec force de conviction, pour permettre qu’un nouveau chapitre concernant les mesures pour les séniors en situation de handicap soit inséré dans l’accord.
- Une avancée remarquable est aussi à noter avec la possibilité, nouvelle, de prise en charge des frais liés à la RQTH, en amont de celle-ci (pour la réalisation de bilans, pré-RQTH, par exemple).

Le 9 avril 2024 a eu lieu la 7ème commission de suivi de la partie handicap de I'accord pour l’emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap et la lutte contre les discriminations 2021-2023 du 1er février 2021.

La CFDT déplore que les embauches ne soient pas à la hauteur des objectifs de I'accord, mais elles sont le reflet de la politique globale de l’emploi portée dans le plan « Lead the Future ».

Points positifs : La CFDT a noté de vraies avancées dans le domaine de I'innovation, nos chercheurs développent des idées très inclusives. Il est juste dommage que ce travail de qualité ne soit pas plus mis en valeur, les salariés d'Orange Innovation dédiés à ces projet font véritablement avancer la cause handicap.

La CFDT a aussi remarqué, qu'aujourd'hui, les priorités d’adaptation des applications du SI ne sont plus guidées par le nombre d'utilisateurs, mais par les besoins, parfois bloquants, exprimés par les porteurs de handicap pour véritablement faire leur métier.

Gageons que ces avancées seront inscrites en dur dans le prochain accord qui sera négocié cette année.

handicap duo
Documents
BRANCHE DES TÉLÉCOMS UN NOUVEL ACCORD